

# CONDITIONS DU PAIEMENT 3 X

## I. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat de crédit a pour objet le financement de biens ou de prestation de services achetés sur le site marchand du commerçant, dont le remboursement par carte bancaire ne peut excéder 90 jours. Le présent contrat n'est pas soumis à la réglementation du crédit à la consommation prévue par le Code de la consommation.

## II. CONDITIONS PARTICULIERES

### Conditions financières et d'acceptation :

Ce contrat est réservé aux particuliers (personnes physiques majeures) porteurs d'une carte bancaire en cours de validité pour la durée de remboursement du crédit et aux achats d'un montant à partir de 90 €. Les cartes à autorisation systématique du type Electron et Maestro, les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptées.

Le Paiement 3 X permet à l'emprunteur de régler la commande effectuée sur le site marchand comme suit :

- un prélèvement comptant, déclenché après confirmation de l'expédition de la commande, correspondant à un tiers de la commande, auquel sont ajoutés des frais de constitution de dossier à hauteur de 1,5% du montant total de la commande ;
- deux échéances, correspondant chacune à un tiers de la commande, prélevées à 30 et 60 jours le 5 d'un des deux mois suivants en fonction de la date de confirmation d'expédition de la commande.

Par exemple : dans le cas d'une commande expédiée entre le 5/09 au 25/09, le paiement comptant sera effectué le jour de la confirmation de l'expédition, la première échéance sera prélevée le 5/11, la dernière le 5/12, et dans le cas d'une commande expédiée entre le 26/08 et le 4/09, le paiement comptant sera effectué le jour de la confirmation de l'expédition, la première échéance sera prélevée le 5/10, la dernière le 5/11.

### Modalités de souscription et d'utilisation du Paiement 3X :

Pour bénéficier du Paiement 3 X, l'emprunteur est tenu de respecter les différentes étapes décrites ci-dessous :

1. Au moment du règlement de sa commande sur le site marchand, l'emprunteur choisit le mode de paiement « Paiement 3X », il a la possibilité de calculer les frais de dossier facturés sur le prélèvement comptant en cliquant sur le lien prévu à cet effet, pour souscrire, il lui faudra cliquer sur le bouton « je souscris », il sera alors redirigé vers le site internet du prêteur.
2. L'emprunteur saisit ses informations personnelles : une partie des informations recueillies dans le cadre de la création de compte redoute est reprise, l'emprunteur a la possibilité de corriger l'ensemble de ses informations personnelles. Dans tous les cas les informations doivent être confirmées avant la conclusion du présent contrat. Ces informations sont destinées à CA Consumer Finance, responsable du traitement pour la prise en compte de la demande du Paiement 3 X.
3. L'emprunteur accède ensuite aux conditions du Paiement 3 X, il en prend connaissance et, en cas d'accord, l'emprunteur donne son consentement en validant par double clics, en cliquant d'abord sur le bouton « valider » puis sur le bouton « je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du Paiement 3X ».
4. L'emprunteur renseigne ses coordonnées bancaires. Il autorise en cochant la case prévue à cet effet, la conservation de ses coordonnées bancaires pour le Paiement 3X, indispensables à l'utilisation du paiement. Etant précisé qu'à tout moment ces dernières peuvent être modifiées sur son espace client.
5. CA Consumer Finance va ensuite communiquer la décision d'octroi du crédit ou non à l'emprunteur. Dans le cas où la demande est acceptée, l'emprunteur va recevoir un e-mail de confirmation contenant son identifiant et un exemplaire des conditions du Paiement 3X. Il recevra un SMS de CA Consumer Finance contenant son mot de passe lui permettant de payer sa commande.
6. Pour valider définitivement le Paiement 3X, l'emprunteur devra saisir son mot de passe reçu par SMS dans la zone prévue à cet effet. Ainsi, il validera par un dernier clic son paiement et sa commande.
7. L'emprunteur recevra le récapitulatif de sa commande. Sur la page récapitulative de commande, il pourra à nouveau, si besoin, calculer le montant des frais qui seront prélevés lors du prélèvement comptant, après confirmation de l'expédition de la commande.

**Recouvrement :** En cas d'impayé, le recouvrement du montant impayé sera assuré par le site marchand, cessionnaire de la créance impayée.

## III. MODALITES DE CONCLUSION ET RETRACTATION

### 1. Agrément:

Le prêteur se réserve le droit d'accorder ou de refuser le crédit, le refus d'agrément n'a pas à être justifié.

### 2. Modalités de conclusion:

Pour bénéficier du présent crédit, l'emprunteur est tenu de respecter les différentes étapes décrites aux conditions particulières. La langue française est utilisée pour la conclusion du présent contrat.

A tout moment de la relation contractuelle, l'emprunteur a le droit de recevoir à sa demande les termes du contrat sur support papier ou sur support durable; un exemplaire étant par ailleurs archivé sur son espace personnel.

### 3. Rétractation:

Après avoir accepté le présent contrat, l'emprunteur peut revenir sur son engagement, dans un délai de quatorze jours calendaires. Ce délai commence à courir à compter du jour de l'acceptation du présent contrat par l'emprunteur. Vous pouvez exercer votre droit de rétractation en nous écrivant à l'adresse suivante : CA CONSUMER FINANCE 59072 ROUBAIX Cedex 1.

Si l'emprunteur se rétracte de son crédit, il devra payer au vendeur, au comptant, le bien ou la prestation de service acquis et les frais de constitution du dossier seront conservés par le Prêteur.

Lorsque l'emprunteur exerce son droit de rétractation du contrat de vente, le contrat de crédit est résilié de plein droit sans frais ni indemnité à l'exception des frais engagés pour l'ouverture du dossier de crédit lorsque le premier prélèvement a été déclenché.

Lorsque l'emprunteur exerce son droit de rétractation seulement sur une partie de ses achats, le montant du contrat de crédit sera minoré de ce montant, les échéances seront actualisées, et le cas échéant le trop perçu lui sera remboursé.

#### IV. EXECUTION DU CONTRAT DE CREDIT

1. Le Prêteur versera le montant d'achat du bien ou de la prestation au vendeur pour le compte de l'emprunteur.

2. La validation de l'achat par l'emprunteur sur le site marchand vaut demande d'exécution du présent contrat dès sa conclusion. En conséquence l'emprunteur sera débité selon les modalités précisées aux conditions particulières sur la carte bancaire correspondant au numéro, à la date de validité et au cryptogramme communiqué lors de l'achat.

L'emprunteur accepte que ses coordonnées bancaires soient conservées pour le règlement des 2ème et 3ème échéances, étant précisé que le cryptogramme visuel de la carte bancaire n'est jamais conservé.

Les règlements s'effectueront selon les modalités de fonctionnement

3. L'emprunteur donne son accord pour recevoir du prêteur toute information par voie électronique dans le cadre de la conclusion et l'exécution du présent contrat.

#### V. RESILIATION - IMPAYES

En cas de non paiement d'une seule échéance, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû.

#### VI. INFORMATIQUE ET LIBERTES, FICHIERS ET PARTAGE DU SECRET BANCAIRE

Les informations recueillies par le prêteur à l'occasion de la mise en place du présent contrat de crédit ainsi qu'ultérieurement dans le cadre de son exécution (étude, gestion et recouvrement du crédit) sont nécessaires pour prendre en compte la demande de l'emprunteur, à défaut elle ne pourra être traitée. Tout incident de paiement caractérisé donnera lieu à une inscription au FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) dans les conditions prévues par la Loi. Sauf opposition de la part de l'emprunteur, et pour permettre la mise à jour des informations recueillies auprès de celui-ci, lors de la constitution de son dossier et en cours de vie du crédit, le prêteur pourra communiquer, le cas échéant, au(x) Partenaire(s), les modifications signalées par l'emprunteur concernant exclusivement son nom, son adresse et ses coordonnées téléphoniques. L'emprunteur peut également recevoir des offres commerciales du prêteur; Si l'emprunteur ne souhaite pas faire l'objet de prospection, ou s'il souhaite exercer son droit d'opposition à quelque titre que ce soit, soit immédiatement, soit, à tout moment, il peut le faire en contactant le Service Consommateurs de CA Consumer Finance. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'emprunteur peut exercer selon les mêmes modalités son droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Concernant les données relatives au FICP, il convient que l'emprunteur s'adresse à la Banque de France. Pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, des informations concernant l'emprunteur pourront être transmises sur demande aux autorités de contrôle, de tutelle et judiciaires légalement habilitées, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

#### VII. TRAITEMENT DES LITIGES

##### 1.Médiation – Consommation

En cas de litige lié ou découlant du présent contrat non solutionné, l'emprunteur peut saisir par écrit le Service Consommateurs à l'adresse suivante : CA Consumer Finance - Service consommateur BP 126 - 59 447 WASQUEHAL CEDEX

Si l'emprunteur n'a pas obtenu de solution lui donnant satisfaction, il peut recourir par écrit au Médiateur à l'adresse suivante : Médiateur de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) 75854 PARIS Cedex 17. Le Médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours ou si le différend porte sur les conditions d'un réaménagement ou d'un rééchelonnement.

##### 2Contentieux

Pour l'exécution du contrat, les Parties font élection de domicile à leur siège ou domicile principal respectif, les litiges concernant l'exécution du contrat sont de la compétence des tribunaux de droit commun.

##### 3Convention sur la preuve

Les Parties conviennent que les données sous forme électroniques, les enregistrements notamment informatiques et/ou leurs reproductions, conservées sous la responsabilité du Prêteur, constituent des moyens de preuve admissibles pour la conclusion du présent contrat

Prêteur : CA CONSUMER FINANCER]- au capital de 554 482 422 Euros - siège social : rue du Bois Sauvage – 91038 Evry Cedex- 542 097 522 RCS Evry N°- ORIAS n° 07008079.

Téléphone : 09 73 32 33 09 (non surtaxé).

Marchand : La Redoute, 57, rue de Blanchemaille 59100 Roubaix - Capital de 352 490 250 euros- RCS Lille Metropole N°477 180 186.